



Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

L'École face aux inégalités. Politiques d'éducation prioritaire et lutte contre les inégalités.

De l'intérêt d'une réflexion partagée

Prof. Dr. Marc Demeuse

marc.demeuse@umons.ac.be

Place du Parc 18

B-7000 Mons

Belgique

<http://w3.umh.ac.be/inas/>



Ce que nous savons déjà depuis longtemps...

Nous ne naissons pas tous égaux en fait... mais seulement en droit.

C'est la société, et donc l'école, qui doit permettre à tous d'être plus égaux en fait.

MAIS, l'école creuse parfois aussi les différences.

Toutes les différences ne sont pas injustes alors même que le refus de considérer certaines différences peut conduire à des injustices.

Réfléchissons à propos du système actuel...

Sorties précoces du système éducatif 8,7 fois plus importantes chez les jeunes dont les parents ont une scolarité courte

(1,6 en Finlande, 3,6 en Espagne, 4,3 en France)

Probabilité 3 fois plus grande d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur pour les enfants dont les parents ont un diplôme du supérieur

(1,1 en Finlande, 2 en Espagne, 2,3 en France)

Mais,

Dépenses pour l'enseignement supérieur 2,46 fois plus importantes que pour l'enseignement primaire

(1,96 en Finlande, 1,57 en Espagne, 1,90 en France)

Espérance de scolarisation des jeunes dont la scolarité est la plus longue: 10,3 ans en plus par rapport aux 11,6 ans des élèves dont la scolarité est la plus courte (soit un peu moins du double)

Comment considérons-nous ce qui doit être égal?

EQUITE: effective OU statistique?

- 1) Pas d'intérêt pour l'équité :
Positions « naturelle » ou « libertarienne »
- 2) Egalité d'accès
- 3) Egalité de moyens ou de traitement
- 4) Egalité des acquis ou des résultats scolaires
- 5) Egalité de réalisation sociale ou d'exploitation des produits

Les politiques d'éducation prioritaire en Europe

...des politiques visant à agir sur un désavantage scolaire à travers des dispositifs ou des programmes d'action ciblés (que ce ciblage soit opéré sur des critères socio-économiques, ethniques, linguistiques ou religieux, territoriaux ou scolaires), en proposant de donner aux populations ainsi déterminées quelque chose de plus (ou de "mieux" ou de "différent")

...policies aiming at acting on educational disadvantage through targeted measures or action plans (whether targeted on socio-economic, ethnic, linguistic or religious, regional or educational criteria or breakdowns) by offering to provide the populations determined in this way something extra (or "better" or "different")

Les PEP dans les huit pays

- **Angleterre** : 1967 : (EPA) puis 1998 : EAZ puis EIC. Des programmes multiples...
- **France (1982) et Belgique (1989)** : « ZEP », transformations...(RAR, D+)
- **Portugal** (fin 90) : *Territórios Educativos de Intervenção Prioritária* ; et Curricula alternatifs
- **Grèce** : (ministère / universités), soutien scolaire + des program. « adaptés » enfants d'immigrés, Roms et Min.
- **Rép. Tch. et Roumanie** : ciblage sur des groupes (Minorités ethn. nation. et linguistiques, Roms)
- **Suède** : décentralisation. « Enfants affectés par la ségrégation » et « Filière individuelle »

Une évolution historique

Trois « âges » ou « modèles » des PEP...

1. Les politiques de compensation

2. Lutte contre l'exclusion

3. Un nouvel âge au nom de l'*Inclusive education* ?

➔ Une évolution peu débattue publiquement

1. Comment les politiques d'éducation prioritaire définissent-elles leur(s) public(s) cible(s) ?

Il existe une grande diversité de formes possibles de ciblage, même si le constat est celui d'une **convergence européenne** vers **un espace scolaire de plus en plus fragmenté** alliant **redéfinition du principe d'une action territorialisée** et multiplication de **nouvelles catégorisations des publics**, qui s'organisent autour des deux méta-catégories d'élèves à « **besoins spécifiques** » et de « **groupes à risques** ». Cette évolution pose question en ce qu'elle contribue à reconfigurer plus ou moins implicitement les finalités de ces politiques : de la lutte contre les inégalités scolaires liées aux inégalités sociales à la lutte contre l'exclusion ou pour une adaptation à ce que seraient une diversité des talents et des besoins?

2. Qu'en est-il de l'action pédagogique et du contenu curriculaire ?

Un paradoxe persiste en ce domaine : malgré les enjeux mêmes de ces politiques, la question du contenu des actions menées au titre des politiques d'éducation prioritaire **demeure très peu documentée, travaillée et questionnée** dans la quasi totalité des pays.

L'étude des politiques d'éducation prioritaire permet pourtant de poser un certain nombre de questions à la fois sur le principe d'une **intervention précoce**, et le modèle d'une prévention, qui semble un mode d'action privilégié au titre de ces politiques, ainsi que sur les phénomènes **d'adaptation curriculaire et pédagogique** qui contribuent à reconfigurer ce qui est effectivement enseigné aux élèves.

3. Quelle évaluation des effets de ces politiques ?

La faiblesse des évaluations portant sur les politiques d'éducation prioritaire, comme sur d'autres politiques publiques, est flagrante, au point que celles-ci semblent bien plus relever d'une *evidenceless policy* que d'une *evidence based policy*, malgré les incantations.

Trois éléments nourrissent ce constat : **le manque de travaux** d'évaluations et de recherches, et quand ils existent : **la faible maîtrise de définition** de ce qu'il s'agit effectivement d'évaluer – relative à la difficulté de la tâche – ainsi que **le peu d'utilisation, voire le mésusage**, de ces travaux par les concepteurs de ces politiques.

Quelles conséquences tirer au niveau de l'action ?

L'étude des politiques d'éducation prioritaire en Europe permet d'ouvrir **un champ de comparaison** complexe quasiment inédit à l'échelle européenne, mais qui devrait encore **être développé**. Elle permet de nourrir la réflexion sur les **modes de fonctionnement, les finalités et philosophies politiques** des mesures publiques ici considérées : autant d'éléments qui ont été l'objet **d'évolutions implicites** – et donc peu débattues publiquement – **dont les gains en termes d'égalité demeurent pourtant bien incertains**. Ce domaine bénéficierait largement d'un observatoire des politiques d'éducation prioritaire permettant de confronter les positions des décideurs et des chercheurs sur la base de données crédibles.

Sources

Cet exposé s'inspire très largement d'un rapport coordonné, au niveau européen, par Marc Demeuse, David Greger, Daniel Frandji et Jean-Yves Rochex dans le cadre d'une étude européenne financée partiellement par le programme SOCRATES.

Le rapport intégral peut être téléchargé à l'adresse http://ec.europa.eu/education/transversal-programme/doc/studies/2006europep_fr.pdf.

Ce rapport a donné lieu à un premier ouvrage de synthèse Demeuse, M., Frandji, D., Greger, D., Rochex, J.Y. (dir.) (2008), *Évolution des politiques d'éducation prioritaire en Europe. Conceptions, mises en œuvres, débats*, Lyon, INRP, 454 pages.